

Concept de protection pour la reprise des cours de danse orientale en groupes et individuels

Le concept de protection a été élaboré selon les conditions cadre concernant les concepts de protection pour les activités sportives par le Département fédéral pour les sports DDPS. Le concept de protection sera communiqué par chaque centre de danse à tous leurs participant-e-s par écrit et publié sur leurs sites internet respectifs. La responsabilité de la mise en œuvre du concept de protection sur place incombe aux responsables des cours. Les autorités ne pouvant pas systématiquement effectuer de contrôle, elles comptent sur la solidarité et la grande responsabilité individuelle des professeurs et de leurs participant-e-s.

Résumé des principes généraux :

- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- Distanciation sociale
- Grandeur des groupes selon les prescriptions officielles
- Protocole des participants pour déduire une possible chaîne d'infection
- Respect des prescriptions spécifiques de l'OFSP pour les personnes particulièrement vulnérables
- Transports, arrivée et départ

Règles d'hygiène

- Les mesures de protection recommandées par l'OFSP sont clairement affichées dans l'espace d'entrée. Le matériel de communication peut être commandé gratuitement auprès de l'OFSP ou télécharger sur le site <https://ofsp-coronavirus.ch/telechargements/>. Du désinfectant et les poubelles avec couvercles recommandées par l'OFSP sont à disposition.
- Du désinfectant est à disposition à l'entrée pour que les participant-e-s puissent d'abord se désinfecter les mains lorsqu'ils entrent dans le studio de danse.
- Les participant-e-s, une fois désinfecté-e-s entrent et sortent, un par un dans le respect des règles de distances et ne touche en principe aucune surface.
- Avant et après les séances de danse les zones sensibles comme poignée de porte, interrupteurs d'ascenseur, toilettes, etc. sont désinfectées par les enseignant-e-s. Si possible, il s'agit d'éviter le contact avec ces zones sensibles, c'est-à-dire les portes sont déjà ouvertes, sont ouvertes et respectivement fermées par les enseignant-e-s.
- Les participant-e-s sont priées d'arriver déjà en tenue avec le strict minimum (toutes affaires non indispensables restent dans leur moyen de transport individuel et le cas contraire, laisse tout dans leur seul et propre sac aux vestiaires).

Concept de protection pour l'enseignement de danse orientale

- Les enseignant-e-s de danse orientale renoncent à corriger/toucher les participant-e-s et restent sur leur propre zone.
- Le service de boissons, n'est pas permis. Les participant-e-s apportent leur propre boisson.
- Les lieux sont bien aérés d'une manière régulière.
- Respect des règles de distance de 2 m minimum entre les personnes.
- Dans les vestiaires, la place est limitée correspondant au nombre de personnes pour que les règles de distances puissent être respectées (venir déjà en tenue avec que l'indispensable uniquement).
- Le nombre maximal d'un groupe est de 5 participant-e-s. Lors de salles d'une plus grande taille, il est possible d'avoir 2 ou plusieurs groupes de 5 personnes, si la distance minimale de 2 m par

personne est respectée en tout temps, avec une délimitation claire des petits groupes (plus de distance entre eux) et sans mélanger les petits groupes. L'enseignant-e doit marquer au sol les emplacements. Tout le monde ne doit pas entrer ni quitter la salle en même temps.

- La distance minimale de 2 m est respectée en tout temps. Les personnes ne bougent que sur leur zone et les mouvements sur places sont privilégiés.

Protocole des participant-e-s

- Les noms, e-mail et numéros de téléphone de chaque participant-e-s sont enregistrés, comme toujours. En cas de nécessité uniquement, on peut a posteriori savoir qui a participé aux cours de danse. Des chaînes d'infection peuvent être retracées.

Personnes particulièrement vulnérables

- Les personnes particulièrement vulnérables sont priées de suivre les prescriptions de l'OFSP et de s'abstenir de venir au cours de danse. Cependant elles sont invitées à les suivre depuis chez elles, en ligne.

- Toutes personnes présentant des symptômes de maladie et d'allergies (éternuements) sont priées de rester à la maison. Elles peuvent suivre leurs cours depuis chez elles en ligne.

Transport, arrivée et départ du studio de danse

- Les participant-e-s habitent ou travaillent en majorité près des studios de danses.

- Les participant-e-s sont prié-e-s de venir en transport individuel ou à pied. Les transports publics devraient si possible être évités (le cas échéant, porter un masque dans ceux-ci et le changer lors du cours).

- Les participant-e-s repartent de la salle de danse les uns après les autres en respectant les distances de sécurité. Ils sont priés de respecter les distances de sécurité également en dehors du studio de danse.

LIEN DES PLANS DE PROTECTIONS DE LA CONFEDERATION SUISSE :

<https://backtowork.easygov.swiss/fr/>

En conclusion à Tempsdanse Orientale

- On arrive et on repart en tenue (muni du strict minimum) et en respectant les distances de sécurité (2m min.)
- On se désinfecte les mains avant d'entrer et en sortant (poubelle à l'extérieure) en touchant aucune surface dans la mesure du possible
- Toutes les portes et fenêtres sont ouvertes durant les beaux jours (le cas contraire, le studio aéré régulièrement, avant, pendant et après les cours)
- Zone pour chaque personne délimitée avec 2 m minimum de distance entre chaque personne, à respecter en tout temps (4 personnes max. professeur inclus)
- Chaque personne reste dans sa zone privilégiant les mouvements sur place
- En cas de nécessité, chacun doit avoir son propre masque (il y en aura à disposition pour dépanner)
- Limiter les déplacements au minimum et privilégier dans la mesure du possible ses propre toilettes mêmes si celles-ci restent naturellement disponible en suivant les règles d'hygiène
- Respecter les horaires des cours pour le bon déroulement des mesures en attendant à l'extérieur du studio de danse en arrivant à l'heure (5min. avant max.) et en repartant directement après (croisements de groupes évités, distances, hygiène, désinfection entre les cours, etc restent ainsi respectées)
- Enfants doivent être autonome et capable de suivre les consignes (habillement), car l'enseignant doit respecter 2m de distance min.
- Professeur-s et participant-e-s ont tous pris connaissance et sont au courant de toutes les mesures et du plan de protection prévu durant le COVID-19, les respectent et sont responsables de leurs venus aux cours

Le présent document a été établi sur la base d'une solution de branche : OUI

Le présent document a été transmis et expliqué à tous les professeur-s et participant-e-s.

Personne responsable, signature lieu et date :

Aline Richard, 6 Canderon 11.05.2020

